VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bon Cottage Simple et Lot pour Bâtir.

A l'encoignure N. O. des rues Howard et Clio.

Owen Kelly et als vs John T. Kelly.

No 70,410 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 2 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 mai 1903 et signé le 26 mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés à l'encoignure des rues Clio et Howard, désignés par les lettres A et B dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Howard, Prytet, Clio et Calliope. Le lot A formant l'encoignure des rues Clio et Howard et mesurant 38 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Howard. Le lot B est contigu au lot A et mesurant 27 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Howard, chacun ayant une profondeur de 75 pieds 11 pouces 2 lignes entre lignes parallèles, étant partie des lots 1 et 2 acquis par ledit Owen Kelly des héritiers de M. White, par acte passé pardevant A. Pitot, Jr, ancien notaire, le 6me jour de mars 1877. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 1139 rue Howard contenant 6 chambres et le cottage en bois à un étage dans le fond des lots, No 3406 rue Clio, sur le côté du cottage de la rue Howard et un lot qui peut être utilisé pour lot à bâtir. Le voisinage est tranquille et populeux, ce qui rend la propriété dans cette section un placement sûr et rémunérant. La propriété est à proximité de plusieurs lignes de chemin de fer et autres avantages.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en sus et au-dessus du prix de adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant. Robert Wolff avocat pour la défenderesse.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

De placement sûr et productif, Nos 1826 et 1830 rue S. Rempart, à l'encoignure N. E. de la rue St-André.

Richard E. Marmion vs John M. Murray et als

No 69,952—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 avril 1903 et signé le 20 avril 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La résidence double à deux étages en bois Nos 1826 et 1830 rue S. Remparts à l'encoignure N. E. de la rue St André contenant de chaque côté 8 chambres, citerne, hangars, etc. Dans la cour se trouvent hangar, écurie, citerne et 2 chambres. Le lot de terre est décrit comme un certain morceau ou portion situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues S. Remparts, Felicité St André et Dryades mesurant en mesure américaine 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à la rue S. Rempart 43 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, 118 pieds de profondeur des deux côtés et façade à la rue St André, ladite propriété étant bornée par la ditte A, sur un devis use A de Agnès, voyer annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire, le 12 août 1875 et est développée sur ledit plan comme faisant l'encoignure des rues S. Rempart et St André et mesurant comme ci-dessus. Convenable pour une résidence ou pour un pâtisserie.

Conditions—Comptant et acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en sus et au-dessus du prix de adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

John Ensson avocat pour le plaignant. T. G. Moran avocat pour la défenderesse.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente Propriété comme placement dans un voisinage supérieur.

Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée.

A l'encoignure nord-ouest de la rue Terpsichore, faisant face à la Place Parkerson.

SUCCESSION DE MLLE ANNIE WARD.

No 66,731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 mai 1903 et signé le 20 mai 1903 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage triplex en bois à un étage avec mansarde Nos 1527, 1531 et 1533 rue Prytanée à l'encoignure N. O. de la rue Terpsichore, retiré de la ligne de l'est contenant quatre chambres, hangar et citerne à chaque côté. Le terrain est composé des lots suivants dans le premier district de cette ville dans l'Ilet 184, borné par les rues Prytanée, Terpsichore et Magnolia et l'avenue St Charles, désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan par L. H. Pilié, voyer, daté le 23 décembre 1841, déposé en l'étude de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville, comme plan No 28 dans son livre de plans. Lesdits lots étant contigus et mesurant comme suit: Lot No 11 formant l'encoignure des rues Prytanée et Terpsichore et mesurant 26 pieds 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Terpsichore, et le lot No 12 mesurant 26 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur 92 pieds de profondeur en 2 lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 3 pieds 10 5/8 pouces de largeur dans le fond desdits lots pour l'usage en commun desdits lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, d'après le plan.

Ceci est un placement supérieur dans un des meilleurs voisinages dans cette ville. Pour sécurité et rapport il n'est rien qui puisse l'égaler. Sujet aux baux et locations qui y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, pour les billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final. Cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour entendre la collection des billets, les améliorations devant être conservées, assurées et les polices transférées au porteur des billets, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles et contumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. Acte de vente pardevant W. F. Brewer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. S. Pakerson, avocat du demandeur.

McCloskey & Benedict, avocats des défendeurs.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 18

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme Veuve M. Hagatdorn vs C. A. Palmgreen.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 13,533—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, en le Passage de la Bourse, dans le District de cette ville, le MARDI, 2 juin 1903, à 11 heures A.M., Un Brown & Simpson Upright Grand Piano et Tabouret [neuf]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant.

CHAS R. KENNEDY, Constable.

24 mai—24 31—juin 2

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la ligne du chemin de fer "Frisco."

Bon cottage double et lot à bâtir d'encoignure, 512 et 514 N. Johnson à l'encoignure de la rue Toulouse.

Succession de James Clark.

No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet — JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 avril 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Ce certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'Ilet borné par la rue Toulouse ou promenade Carondelet, Prieur, Johnson et St Louis, formant l'encoignure de la rue Toulouse ou promenade Carondelet, et la rue Johnson, et mesurant 45 pieds 1 pouce 7 lignes de face à ladite rue Toulouse sur 76 pieds 6 pouces et 2 lignes de profondeur et façade sur la rue Johnson, et 80 pieds 3 pouces et 2 1|2 lignes de profondeur sur la ligne opposée avec une largeur de 45 pieds sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées sur les Nos 512 et 514 rue N. Johnson et comprennent un bon cottage double de 3 chambres, cuisine, etc, de chaque côté.

Loué à des locataires qui paient promptement et un placement certain d'augmenter en valeur.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Jos F. Walton notaire, aux frais de l'acquéreur.

Pierson & Pierson, avocats.

3 mai—3 10 17 24—juin 4

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spéculateurs et Placeurs, Attention!

Cette maison double à deux étages, Nos 2115 et 2117 rue Tchoupitoulas.

Maison simple à deux étages, No 2111 rue Tchoupitoulas.

Cottage double 730 et 732 rue Market.

Sept lots dans le Troisième District.

20 lots de terre dans le Septième District.

Certains lots de terre dans le Septième District.

In re Robert C. Kefforth et als vs Geneva Kefforth et als.

No 70,191—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune — JEUDI, le 4 juin 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé en Cour ouverte le 29 avril 1903, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés et étant dans le même district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras désignés comme lots A et B, sur un plan fait par A. A. Deitel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de large à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourées par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1, 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 6 0|0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0|0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets, ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses ou améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyers, du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Felix J. Puig, notaire.

Denegre, Blair et Denègre, avocats.

9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Patrick Mullen et Mary Lynch sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70,704—Division E—Attendu que Maggie Mullen a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Patrick Mullen et Mary Lynch, sa femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Joe F Walton avocat.

28 mai—28—juin 1 6

Succession de Mme Emily Cragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,686—Division D—Attendu que Robert E. Rougelot a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emily Cragg, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. G. J. Rieau, Cage, Baldwin et Crabites, avocats.

27 mai—27 31—juin 5

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Spéculateurs et Placeurs.

Cottages simples Nos 746 et 748 rue Prieur.

Aussi Cottage double Nos 752 et 754 rue Prieur, entre les rues Julie et Cypress, par la rue Roman.

Dans la Succession de A. M. Navares.

No 70,310—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 30 juin 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E rendu et signé en cour ouverte le 29 mai 1903 pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 12 de l'Ilet No 12, borné par les rues Roman, Cypress, Prieur et la propriété de la Banque du Canal ou Florida Landing (maintenant Julie) sur un plan fait par L. H. Pilié, député voyer de la première municipalité de cette ville et mesurant en mesure anglaise 54 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Prieur sur une profondeur sur le côté vers la rue Cypress de cent vingt pieds et de l'autre côté de cent vingt pieds deux pouces quatre lignes et de quarante trois pieds cinq pouces quatre lignes de largeur dans le fond.

2° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 11 sur un plan en l'étude de John Gragg, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine 27 pieds de face à la rue Prieur, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages simples contenant 5 chambres, et d'un cottage double contenant 6 chambres et cuisines avec dépendances dans le fond contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option du acquéreur ou des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets payables en un et deux ans de crédit au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes de ville et d'Etat pour cette année 1903, le dépôt usuel de 10 pour cent devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication; l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mai—2 3 10 17 24 31—juin 4

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE A. MERCADAL.

No 69,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 11 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St André, Annonciation, Josephine et Chippewa, désignée comme le lot K, commençant à une distance de quarante sept pieds et deux lignes de l'encoignure des rues St André et Annonciation, et mesurant dix-sept pieds de face à la rue St André, sur 92 pieds 11 pouces et six lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, cent vingt sept pieds six pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Chippewa.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1903, et faisant un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant le notaire devant être nommé par l'encanteur aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

Succession de Mme Margaret Windstein, femme de Peter J. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 70,694 — Division B. Attendu que Geo. A. Smith a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Windstein, femme de Peter J. Smith, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Robert J. Maloney, Paul D. Maloney, avocats.

29 mai—juin 2 7

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

VENTE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

De Proéminent point historique.

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant (Occupant deux lots de terre),

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un ilet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur — Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 9 de juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu le premier de mai et signé le 7 de mai 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère pour opérer un partage, savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Poydras désignés comme lots A et B, sur un plan fait par A. A. Deitel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de large à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement située dans la section commerciale dans une des principales rues entourées par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jéna, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1, 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 6 0|0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0|0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets, ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur devra assurer les bâtisses ou améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyers, du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Felix J. Puig, notaire.

Denegre, Blair et Denègre, avocats.

9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur.

SITE MAGNIFIQUE DE MANUFACTURE,

Carre d'ilet entier faisant face au canal du Nouveau Bassin.

I. C. R. R. Switch dans la cour, entre les rues Willow et Claiborne.

Ayant de rares facilités pour chargements.

A L'ENCAN.

VENDREDI, LE 5 JUIN 1903.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur. Bureau, 732 rue Commune, VENDREDI, le 5 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. Charles Parlange, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, Dossier No 13,088 dans l'affaire de D. R. et W. P. Lewis vs la American Naval Stores Company, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre situé, étant, et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par le Nouveau Chemin Coquillé, les rues Euphrosine, Martin (maintenant Willow) et Claiborne, ledit ilet étant divisé en onze lots, numérotés de 1 à 11, tous deux inclusivement, sur un certain plan fait par Geo. S. Dunbar, daté le 9me jour de janvier 1845 et déposé pour référence en l'étude de David L. McCoy, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir. No 1 formant l'encoignure des rues Willow ou Martin, et Euphrosine et mesurant 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Martin ou Willow sur une profondeur et façade à la rue Euphrosine de 122 pieds 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 2 formant l'encoignure du Nouveau Chemin Coquillé et de la rue Martin ou Willow, et mesurant 30 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur ledit Nouveau Chemin Coquillé, 30 pieds 6 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Martin ou Willow de 116 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant du lot No 3 de 120 pieds 2 pouces et 4 lignes. Les lots 3 à 8 tous deux inclusivement mesurant chacun 30 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Nouveau Chemin Coquillé, 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes, à savoir: sur la ligne divisant les lots Nos 3 et 2 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne séparant les lots Nos 3 et 4 123 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la ligne séparant les lots Nos 4 et 5, 127 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne divisant les lots Nos 5 et 6, 130 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 5, 110 pieds 5 pouces sur le côté du lot No 6, sur la ligne séparant les lots Nos 6 et 7, 104 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne divisant les lots Nos 7 et 8, 108 pieds et 7 lignes et sur les lignes des lots 8 et 9, 111 pieds 7 pouces et 6 lignes. Le lot 9 mesurant 30 pieds 3 pouces et 7 lignes de face sur ledit Nouveau Chemin Coquillé, sur une profondeur et façade à la rue Claiborne de 115 pieds, 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur la ligne du lot No 10, et 111 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8, et les lots Nos 10 et 11 mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur 122 pieds, 8 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles le lot No 11 formant l'encoignure des rues Claiborne et Euphrosine, le tout en mesure américaine, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Termes et Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance payable en un, deux et trois ans, représentée par des billets à recevoir de l'acquéreur à son ordre, endossés en blanc et garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec confession de jugement et toutes autres stipulations usuelles pour garantir le paiement des billets de tel caractère. L'acquéreur assumant en plus de son enchère les taxes dues et exigibles pour l'année courante de 1903 et faire un dépôt comptant ou chèque certifié égal à 10 pour cent du montant de l'enchère ou chèque devant être fait payable à l'ordre du receveur, J. J. Lewis. Pour plus de renseignements références faites au jugement dudit procès de D. R. et W. P. Lewis vs American Naval Stores Co., et spécialement au décret de vente dans cette affaire, rendu le 28 avril 1903.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, en plus de son enchère.

H. H. HODGSON,
Maître Commissaire.

1 mai—1 8 15 22 29—juin 5

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine Bives et Sophie Bode. Venve etc.

No 70,510—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 30 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, la dessus y appartenant le dit lot étant situé dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Constance, Austerlitz et Geni Taylor, désigné comme lot No 21 dans l'Ilet No 168, et mesurant 29 pieds de face à la rue Geni Taylor sur 133 pieds de profondeur, le tout pas moins. Les améliorations comprennent un cottage simple, connue comme le No 709 rue Geni Taylor.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à l'ordre de l'acquéreur et endossés par l'acquéreur, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépôt de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Propriété Foncière et Placements, 313 rue Baronne.

Stafford et Lambert, avocats.

26 mai—26 31—juin 7 14 21 28 30.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Résidence de Choix

2432-34-36-38 rue Conti, coin Rocheblave.

Succession de William Bernard.

No 70,458—Division D.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, MARDI, le 16 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 634 rue Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 14 mai 1903, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations, dans le Deuxième District, dans l'Ilet borné par les rues Rocheblave, Touti, Bienville et Conti, désignée comme lot A, la dite portion de terre forme l'encoignure des rues Rocheblave et Conti et mesure, M. A., 47 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Rocheblave sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Conti.

Conditions — Une moitié ou plus comptant, la balance en un ou un et deux ans à 8 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1903, un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant Fred Zengel, N. P., aux frais des acquéreurs.

16 mai — 16 17 24 31 — juin 7 14 16

Succession de Charles J. Boatner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 70,649—Division A—Attendu que Mme Frances Rowena Boatner (née Mayo) a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles J. Boatner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 24 mai—27 27—juin 7

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Un Superbe Ilet de Terre avec toutes les Améliorations qui s'y trouvent

DANS LE SIXIEME DISTRICT.

Les banquettes sont élevées et pavées. Une occasion pour les spéculateurs, les agents individuels et placeurs permanents.

IL SERA VENDU EN BLOC, LE JEUDI 11 JUIN 1903, A MIDI.

Mme Magdelena Berner, tutrice, vs Joseph B. Berner et Als.

No 70,120—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR E. A CARRERE, Encanteur—bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 11 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 29 avril 1903, et signé le 5 mai 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, ledit ilet étant borné par l'avenue Henry Clay, les rues Webster, Patton et Constance, et est composé de vingt quatre lots. Ledit ilet mesure trois cent onze (311) pieds six et une demie lignes (6 1|2) de face à la rue Constance, trois cent dix sept (317) pieds six (6) pouces et sept lignes et demie (7 1|2) de face à la rue Patton (290) deux cent quatre vingt dix pieds de face à la rue Webster et deux cent quatre vingt neuf pieds (289) sept (7) pouces et deux (2) lignes de face à l'avenue Henry Clay.

Les améliorations sont connues comme 623 avenue Henry Clay, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté, galerie, 4 chambres, citerne, hangar, etc, dans la cour. L'ilet entier est entouré d'une barrière et les banquettes tout autour sont pavées. On s'en sert comme "truck farm", ferme et jardin et il y a une grande écurie, grange et de nombreux hangars.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles. Acte de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra aussi assumer les taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente; un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur
806 rue Perdido

J. C. Henriques, avocat.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 10 11

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Léon Aubin — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans No 70,436. MERCREDI, le 3 juin 1903, à 10 heures A. M., sur les lieux, 1634 avenue Tulane, à l'encoignure de la rue Magnolia, dans